

COMMUNE DE



LA GOUTELLE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020 À 20H30

PRESENTS :

Laurette BREDECHE	Dominique FOURNIER	Franck PÈRE
Josette CHANTERANNE	Emmanuel GAUDY	Charles REY
Odile CHOMETTE	Ida GIRAUD	Frédéric SABY
Fernand DE CASTRO	Françoise IMBAUD	Bernard THOMAS
André FOURNIER	Marie-Jeanne LABONNE	Didier VILLEDIEU

INVITEE :

- ✓ Laurie CHEFDEVILLE

ORDRE DU JOUR :

- 1) Élection du Maire
- 2) Élection des Adjointes
- 3) Remise, lecture et commentaires de la « charte de l' élu local »
- 4) Vente parcelle communale AP 285
- 5) Questions diverses

➤ La séance débute à 20h30.

- ✓ Nomination d'une secrétaire de séance : Laurette BREDECHE

Le maire sortant, Frédéric SABY, souhaite la bienvenue aux nouveaux conseillers municipaux. Il procède à l'appel et vérifie le quorum. Ce dernier étant atteint, il donne ensuite la présidence de l'assemblée à Josette CHANTERANNE.

1. ÉLECTION DU MAIRE

Josette CHANTERANNE salue l'assemblée et sollicite 2 « assesseurs » afin de constituer le bureau de vote de l'élection du Maire et des Adjointes. Ida GIRAUD et Franck PÈRE se portent volontaires.

Josette CHANTERANNE effectue alors un appel à candidature au poste de « Maire ».

Frédéric SABY se déclare candidat. Pas d'autre candidature.

A l'appel de leur nom et prénom, les conseillers se rendent à l'urne chacun leur tour.

A l'issue, il est procédé au dépouillement.

Josette CHANTERANNE proclame le résultat :

↳ Votants 15 ⇒ 14 voix pour et 1 bulletin blanc.

✓ **Frédéric SABY est élu « Maire ».**

Josette CHANTERANNE lui cède la présidence de l'assemblée.

2. ÉLECTION DES ADJOINTS

Frédéric SABY rappelle que le nombre d'Adjoints ne doit pas être supérieur à 30% du nombre de conseillers municipaux, soit 4 Adjoints pour le conseil municipal de La Goutelle, comme lors du mandat précédent. Il propose de reconduire ce chiffre.

✓ À l'unanimité, l'assemblée valide cette proposition.

• 1ER ADJOINT :

Frédéric SABY effectue un appel à candidature pour le poste de « 1^{er} Adjoint ».

Marie-Jeanne LABONNE se déclare candidate. Pas d'autre candidature.

A l'appel de leur nom et prénom, les conseillers se rendent à l'urne chacun leur tour.

A l'issue, il est procédé au dépouillement.

Frédéric SABY proclame le résultat : ↳ votants 15 ⇒ 15 voix pour.

✓ **Marie-Jeanne LABONNE est élue « 1^{ère} Adjointe »**

• 2EME ADJOINT :

Frédéric SABY effectue un appel à candidature pour le poste de « 2^{ème} Adjoint ».

Françoise IMBAUD se déclare candidate. Pas d'autre candidature.

A l'appel de leur nom et prénom, les conseillers se rendent à l'urne chacun leur tour.

A l'issue, il est procédé au dépouillement.

Frédéric SABY proclame le résultat : ↳ votants 15 ⇒ 15 voix pour.

✓ **Françoise IMBAUD est élue « 2^{ème} Adjointe »**

• 3EME ADJOINT :

Frédéric SABY effectue un appel à candidature pour le poste de « 3^{ème} Adjoint ».

Charles REY se déclare candidat. Pas d'autre candidature.

A l'appel de leur nom et prénom, les conseillers se rendent à l'urne chacun leur tour.

A l'issue, il est procédé au dépouillement.

Frédéric SABY proclame le résultat : ↳ votants 15 ⇒ 15 voix pour.

✓ **Charles REY est élu « 3^{ème} Adjoint »**

• **4^{EME} ADJOINT :**

Frédéric SABY effectue un appel à candidature pour le poste de « 4^{ème} Adjoint ».

Emmanuel GAUDY se déclare candidat. Pas d'autre candidature.

A l'appel de leur nom et prénom, les conseillers se rendent à l'urne chacun leur tour.

A l'issue, il est procédé au dépouillement.

Frédéric SABY proclame le résultat : ↵ votants 15 ⇒ 15 voix pour.

✓ **Emmanuel GAUDY est élu « 4^{ème} Adjoint »**

3. REMISE, LECTURE ET COMMENTAIRES DE LA « CHARTE DE L'ÉLU LOCAL »

Le maire fait distribuer la « charte de l'élu local » à chaque conseiller municipal. Il en fait la lecture intégrale. Il apporte ensuite quelques précisions, notamment sur les conflits d'intérêt.

4. VENTE DE LA PARCELLE COMMUNALE AP 285

Le maire rappelle que la parcelle communale AP 285 située route de Cisternes est en vente. Sa surface est de 1151m².

Son prix a été fixé par le conseil municipal du 29/01/2018 à 20 178,00€, soit 18€/m². De plus, il a également été décidé de répercuter le coût du raccordement à l'eau potable déjà amené sur cette parcelle, supporté par la commune pour 1 929,30€.

Le prix total de vente est donc de **22 647,30€**. Les frais notariaux étant à la charge des acquéreurs.

M. et Mme SAUVANT Thierry ont effectué une demande d'achat pour cette parcelle en date du 16/03/2020.

Ce couple s'est engagé à y construire sa résidence principale.

Frédéric SABY propose de retenir cette proposition.

✓ Vote : 15 pour

Le conseil municipal autorise le maire à procéder à cette vente et à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

5. QUESTIONS DIVERSES

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance, il est 22h15.

La secrétaire,

Le maire,